



# A. A. P. E. de Palaiseau

---

## Réunion Mairie 1<sup>er</sup> trimestre 2023/2024, 13 novembre 2023 à 19h

### Présentation des participants

- Mme Jomat adjointe service enfance éducation
- Mme Pelade : responsable service enfance éducation
- M. Deloince : responsable restauration scolaire
- Mme Fraboulet : Directrice générale adjointe en charge des services à la population
- Mme Deverre : directrice générale des services
- M. le Maire
- Mmes Graveleau, Person et Lahutte : élues, représentantes de la mairie en conseil d'école
- **RPE AAPE**, FCPE, PEEP, listes indépendantes et d'Union

### *1. Effectifs*

3 416 élèves cette année versus 3 481 élèves l'année dernière : 65 élèves de moins.

2 200 élèves élémentaire (-11) et 1 216 élèves maternelle (-54).

Baisse court terme en élémentaire à prévoir car ça va suivre la tendance en maternelle.

Selon la mairie, baisse normale car pic avec l'installation du quartier Camille Claudel = phénomène démographique logique. Néanmoins, baisse à court terme car des logements vont arriver en 2026-2027 autour de l'école Polytechnique avec installation d'un nouveau groupe scolaire – il y aura donc un nouveau pic

Une présentation du nouveau groupe scolaire aux fédérations est à prévoir, l'année dernière cette même invitation avait été également proposée.

Cette baisse entraîne des fermetures ou des risques de fermeture de classe – exemple de risque de fermeture : Caroline Aigle (377 élèves) où il y a beaucoup moins d'élèves que le seuil de fermeture (424 élèves) mais sans fermeture.

Difficultés sur plusieurs écoles, notamment Tailhan Maternelle, Louise Michel et Joliot Curie.

Première prévision des fermetures ou ouvertures en janvier / février puis affinage ensuite donc difficile pour l'instant de prévoir ce qui se passera mais vigilance accrue avec une surveillance particulière en juin avec du lobbying en amont. Les éléments spécifiques à chaque école sont plus pris en compte que les éléments globalisés. (cf. Langevin)

La fermeture est en générale systématique mais l'ouverture ne l'est pas.

**Bon à savoir :** Les seuils d'ouverture et de fermeture date et n'ont pas été actualisés suite à la circulaire limitant les effectifs à 24 en GS, CP et CE1 et mis en place de façon effectif dans certains écoles palaisiennes. L'**AAPE** estime donc qu'il n'est pas pertinent de s'appuyer sur ces seuils.

## 2. L'étude

⇒ CP/CE1 – 7 enfants par encadrant – 20 minutes

⇒ CE2/CM1/CM2 – 15 enfants par encadrant – 50 minutes

**Certaines écoles n'ont pas la possibilité d'avoir cet encadrement faute de personnels (Caroline Aigle, Paul Langevin, Henri Wallon).**

L'étude souffre du PACTE (mission de 24h rémunérée 1 250 €), qui est plus intéressant financièrement pour les enseignants que l'étude d'après la mairie. Cette année, à Caroline Aigle, il a été observé par les RPE que l'étude est dispensée par plus d'enseignants que les années précédentes.

La mairie a ouvert ses recherches au niveau des étudiants du plateau. 7 étudiants vont être reçus en vue d'un recrutement

Une rémunération de l'étude plus intéressante pour les étudiants donc une certaine attractivité pour recruter : 22,26 € / h. Leur planning est flexible (pas forcément 3 jours).

A Palaiseau, l'étude se fait sans surcoût pour les parents.

Est- Il possible d'avoir le nom des encadrants ? La mairie y répond favorablement. Les enseignants de l'école sont privilégiés puis les animateurs avec un niveau bac au moins.

## 3. Classes découvertes

Maintien des classes découverte et du budget. Le budget est constant depuis de nombreuses années, les RPE le déplorent. Ce sont les élèves de CM2 qui partent, si les enseignants sont d'accord. Dans le cadre de classes mixtes, il y a un geste financier de la commune à hauteur de la moitié d'un CM2 pour les CM1 (345 € par élève de CM2 - 173 € pour les CM1). Il y a une reste à charges pour les familles.

Au moins deux nuits avec un voyage à privilégier la proximité car beaucoup de choses pédagogiques intéressantes peu loin et coût des transports très importants.

Les enseignants ont une prime de dépaysement quand ils partent avec les classes. La Mairie n'a pas changé le montant.

Le coût d'un bus environ 500-600 € pour une demi-journée en région parisienne (300€ il y a quelques années). En juin – juillet, il n'y aura plus de bus (du fait des JO). La mairie a demandé aux écoles de privilégier les sorties nécessitant un bus avant les JO.

## 4. ATSEM

Mr le Maire réexplique la règle en vigueur : 1 ATSEM par 25 enfants PS et 1 ATSEM par 50 enfants MS pas d'ATSEM en GS. Il y a 42 ATSEM sur la commune. Les directeurs répartissent en fonction de leur choix pédagogique. Certaines écoles ont une bonification d'ATSEM en raison de l'infrastructure. A notre connaissance, seule l'école Epine Montain en bénéficie.

**Le mairie précise que la Loi impose un minimum de 1 ATSEM par école.**

**Bon à savoir :** L'AAPÉ n'a pas la même lecture de cette loi sur le nombre ATSEM par école. La mairie affirme que « la loi impose un minimum de 1 ATSEM par école » or le *code des communes* énonce que : « **Toute classe de maternelle doit bénéficier des services d'un agent**

**communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines ».** Une réunion a eu lieu le 21 avril 2023 avec les RPE **AAPE**. Une cartographie avait été présentée à la Mairie sur le nombre d'ATSEM alloué, les villes voisines ont également la même lecture que les RPE AAPE puisque la règle appliquée est « 1 ATSEM par classe ». Donc la règle « pas d'ATSEM en GS » à Palaiseau ne devrait pas être appliquée.

Du fait des règles choisies par la ville on est en pratique à 1 ATSEM de moins que le nombre de classe par école en général.

A Morère, une ATSEM était en arrêt dès le troisième jour et pas remplacée car la politique RH est de ne pas remplacer les arrêts courts. Pas de changement politique RH possible car impossible de recruter pour deux semaines. Dans ce genre de situation ou les arrêts courts commencent à s'enchaîner, les services essaient de garder le dialogue avec l'agent pour savoir s'il reviendra ou non afin de déroger à la politique RH.

### *5. Budget accordé aux écoles*

Le budget de fonctionnement alloué pour chaque élève est de :

- 40 € par an par élève d'élémentaire
- 35 € par an par élève de maternelle
- 60 € par an par élève en classe ULIS
- 500 € pour école qui ont des classes ULIS

La Mairie demande aux écoles de surveiller leur consommation de papier car il s'agit du poste ayant le plus augmenté.

**Les RPE font remarquer que le budget n'a pas augmenté depuis des années alors que les coûts du matériel scolaire augmentent chaque année et que par analogie les tarifs du périscolaire facturés aux familles ont quant à eux augmenté de 5,8% en 2022 et 6% en 2023 par la Mairie. Logiquement le budget devrait donc être revalorisé car les enseignants rencontrent des difficultés pour boucler leurs achats pour le matériel scolaire nécessaires pour la scolarité des enfants.**

Le Maire précise qu'il n'a pas de retour des directrices dans ce sens. Les écoles sont compréhensives sur la difficulté d'augmenter le budget accordé.

Les RPE citent comme exemple les villes de Montgeron ou Chaville qui allouent un budget de 60€ par élève bien au-delà de celui accordés aux élèves palaisiens.

La mairie a des charges qui augmentent beaucoup plus que les recettes. Elle maintient donc le budget scolaire au détriment de certains autres secteurs qui baissent leur budget pour préserver le scolaire. Le fonctionnement des services municipaux par exemple (renouvellement du matériel plus lent / véhicules moins renouvelés / réduction du papier en Mairie / réduction de l'énergie avec baisse du chauffage).

La mairie a doté 24 classes tablettes pour les professeurs volontaires, dont des classes ULIS.

## 6. Travaux

Réunions travaux prévues sur les différents sites scolaires depuis le mois d'octobre. Les services de la Mairie font le tour des écoles avec l'équipe pédagogique pour voir les travaux à réaliser en vue du budget du mois de mars.

A l'issue de la clôture du budget, les écoles sont informées des travaux retenus.

6 à 7 millions de demandes de travaux chaque année – le budget est évidemment moins important.

- Anne Franck :

pergola – récupérateur d'eau et arbres : travaux validés en avril et confirmés en juin mais pas de travaux pour le moment – les arbres sont plantés entre octobre et février conformément à ce qu'il faut. Le récupérateur d'eau est en cours d'études, ce qui est différent de ce qui a été dit en conseil d'école. La pergola est également en cours d'études car la demande n'était pas claire. Comme pas clair en conseil d'école, demande du Maire d'écrire un courrier explicite. Confirmation que le vote du budget est validé et que les travaux seront faits. Un RPE AAPE d'Anne Franck indique que lors de la canicule les enfants ont eu très chaud, certains enfants saignaient même du nez.

- Jean Macé :

problème au niveau des égouts rendant les toilettes indisponibles : travaux effectués en urgence durant les vacances mais il vient d'être signalé un nouveau problème.

- Maternelle Tailhan :

planter un arbre suite aux évènements d'octobre pour faire le lien avec l'équipe enseignante.

Les enseignants d'Anne Franck se posent la question de la compétence des services techniques qui reviennent parfois cinq fois pour réparer une chose, qui pour finir n'est pas réparé. Problème d'encadrement des agents ou prestataire plus qu'un problème de compétence.

Il est parfois inquiétant pour les enfants de voir des agents venir sans être annoncés ou qui ne respectent pas les règles de sécurité : le problème se remarque surtout chez les prestataires extérieures (par exemple chauffagiste ou manque de personnel), dont le contrat n'est donc pas reconduit. Pour les agents, il y a des sanctions disciplinaires systématiques en cas de manquement à la sécurité. Pour l'absence d'informations les agents de la mairie sont sensibilisés les sous-traitant moins, il arrive aussi que les directeurs n'informent pas les collègues.

Est-il possible de prévoir le budget sur plusieurs années pour notamment avoir une étanchéité ?

Sur le pratique, la Mairie réfléchit à des travaux pluriannuels.

Sur le juridique, la Mairie n'a pas le droit de prévoir des budgets pluriannuels.

Une vision pluriannuelle serait inexacte car les fonds ne sont jamais les mêmes.

La Mairie peut communiquer des informations école par école car des dossiers sont préparés mais les ordres peuvent changer en fonction des urgences.

Un audit des bâtiments est fait régulièrement mais il ne peut pas être demandé des audits précis sur chaque école.

Réchauffement climatique : des solutions ont été abordées au conseil d'école d'Anne Franck mais pas de solutions pérennes. Que faire ? Le Maire indique qu'il s'agit d'un sujet national et qu'effectivement les bâtiments ne sont pas adaptés à la canicule.

Il est fait remarquer que cela est inquiétant dans les écoles rénovées entièrement récemment. Les écoles climatisées ne sont pas souhaitables selon le maire .

Des études des façades sud des bâtiments scolaires sont prévues : réunion au mois de décembre avec pour but d'apporter des solutions en fonction des écoles. Il s'agit de tenter de trouver des solutions avec une classe non pas fraîche mais avec une température tempérée. Pour les élèves : est-ce bien d'avoir des changements de température en faisant un roulement des classes dans une salle tempérée ? un moment de fraîcheur est toujours intéressant selon la Mairie. Un RPE propose de généraliser la peinture blanche sur les toitures. La Mairie prévoit des horaires aménagés pour ses agents en période de canicule et il va falloir se poser la question d'un aménagement des horaires de l'école au niveau national. En cas de Canicule : Mise en place du « plan fraîcheur » par la Mairie et ouverture des fenêtres au milieu de la nuit par les services municipaux pour baisser la température des classes. Deux sujets sont prioritaires pour les travaux dans les écoles : performances thermiques et sécurité des écoles. Où en est-on de la végétalisation des écoles ? Les arbres permettent de rafraîchir les bâtiments également. => un effort a été fait sur cet exercice de planter des arbres dans les cours partout où cela est possible et pertinent. Les trous ont été fait durant l'été, les arbres seront plantés pendant l'hiver (contrainte : préservation d'une cours minimum pour activité sportive). On peut demander des réunions par école pour envisager les travaux à prévoir notamment pour la végétalisation des cours et demander ce qui est prévu pour le plan canicule pour chaque établissement. Faire la demande à Stéphanie Pelade.

## 7. Sorties scolaires en bus

Le principe d'affectation des cars reste identique. Le budget annuel des sorties scolaires est de 3 demi-journées par classe dans chaque établissement scolaire. Si deux classes sortent la même demi-journée en utilisant le même bus, cela utilise quand même deux demi-journées. **Les RPE ne trouvent pas cela très écologique.** Le Maire précise que cette règle n'est pas nouvelle mais avait été mal comprise par les enseignantes et les directeurs depuis des années. En fin d'année, s'il reste des crédits, il est possible d'obtenir des ½ journées supplémentaires. Il est demandé de ne pas dépasser un périmètre de 120 km sur les ½ journées (9h-14h ou 12h-17h). Il est demandé s'il peut-il y avoir une favorisation du rab pour les écoles qui pratiquent le car unique pour deux classes ? D'après la mairie cela ne sert à rien car suffisamment de rab. Lorsqu'une sortie est annulée, il est normalement possible de réutiliser la demi-journée. **Il n'y aura pas de bus disponibles en mai et juin en raison des JO.** Il faut travailler auprès de la DSDEN pour favoriser l'utilisation des transports en commun : aide de la Mairie pour l'achat des billets de train ? le Maire indique que c'est envisageable. Il était possible d'utiliser les transports en commun jusqu'en 2015. A partir de 2015, ça a été interdit pour des raisons de sécurité (Vigipirate).

## 8. Sortie Médiathèque

La médiathèque a baissé le temps réservé aux scolaires car il a été indiqué que les heures d'ouverture au public ont été augmentées. Le maire, en tant que président d'agglomération, indique que c'est « inadmissible » et qu'il s'agit d'une initiative locale, qui ne doit pas perdurer les usagers.

## 9. Sécurisation aux abords des écoles

Les besoins sont très spécifiques en fonction des écoles et il n'est pas judicieux d'aborder le cas par cas en réunion Mairie.

Avis du Maire : Le plan Vigipirate et la sécurisation aux abords des écoles sont complètement absurdes et n'empêchent absolument pas une attaque terroriste.

La règle de base est de ne pas avoir d'adultes dans l'école, ce qui engendre une stagnation devant les écoles des parents. Il ne faudrait pas non plus d'attroupement devant les écoles.

Dispositif du d'alerte discrète pour signaler une intrusion d'un étranger dans les locaux : le sifflet ne suffit pas à prévenir tout le monde – projet de 20 000 € par an sur trois ans pour mettre en place une alarme globale ce qui est trop cher pour la mairie. Le sifflet ou la corne de brume est une directive de l'Education Nationale.

Des RPE demandent s'il est possible conjointement avec les directrices d'école de maternelles de supprimer les feuilles d'émargement papier d'inscription au périscolaire à remplir chaque matin. Des écoles les ont supprimé notamment l'école Jean Moulin. La mairie étudie le point.

## 10. Entretien et restauration

Le nouveau marché de restauration a démarré cet été. C'est le même prestataire, pas par choix de continuité mais car il s'agissait de la meilleure offre selon le maire.

La loi EGALIM prévoit un seuil dans les repas servis dans les cantines :

- « d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ».

A Palaiseau -> 80 % d'alimentation durables dont 30% issus de l'agriculture biologique.

D'après la mairie, ce marché est plus « exigeant » que ce qu'imposera la loi en 2024 → la ville est donc à +10% pour les produits bio +30% de produits issus de filières durables et de qualité.

**Bon à savoir** : à partir de 2024, la loi prévoit également un seuil de 60 % de viande de qualité.

En pratique, ce nouveau marché a conduit à :

- L'augmentation de 50 % des menus végétariens.
- Le passage à quatre composantes au lieu de cinq composantes
- L'augmentation tarifaire de 6%.

Contrairement à ce qui a été dit, les enfants ne mangent pas moins avec quatre composantes car il y a un calibrage à respecter et il y a donc la même quantité ingérée. Le plateau n'a pas été réduit de 20 %.

La problématique du fromage est évoquée : possibilité de mettre le fromage à part et pas mélangé dans les préparations : « jusqu'à 30 % des enfants ne voulaient pas de fromage » (entre autres pour intolérance alimentaire).

Le passage à quatre composantes permet de diminuer le gaspillage alimentaire selon la Mairie.

**Bon à savoir** : Des RPE **AAPE** sont présents aux commissions des menus et il note que le sujet « gaspillage » n'a jamais été abordé ces 3 dernières années. De plus avec, une composante en moins et donc un choix en moins (entrée, viande ou poisson, dessert ou le fromage) il constate que cela limite les alternatifs pour les enfants. Le sondage initié au sujet de la restauration

notamment sur la réduction du composant indique que 45% des parents n'y sont pas favorables. Le passage de 5 à 4 composantes n'a été retenu pour le marché des séniors. Ils sont à 5 composantes contrairement aux enfants.

La mairie assume le choix de ne pas faire que des menus « faciles », cela participe à l'éducation au goût des enfants. Pour certains enfants ça peut être le seul repas équilibré de la journée. D'après la mairie, le pourcentage d'enfants mangeant à la cantine a « fortement » augmenté. Selon la mairie, on est passé de 77% à 85 % des élèves qui mangent à la cantine à ce jour. Aucun chiffre ou donnée n'ont été communiqués aux RPE sur le fréquentation de la cantine.

Les RPE rappellent que les parents se plaignent énormément du tarif. Des parents se sont astreints de ne pas inscrire leurs enfants sur le temps du midi. Ils constatent que cela complique leur quotidien même pour les parents les plus motivés. Les parents n'ont pas le choix malgré le tarif trop élèves.

Les RPE ont envoyés à plusieurs reprises des questions concernant les modalités de calcul du tarif de la pause méridienne. **Nous avons obtenu qu'une partie des réponses.**

Détail du cout de la pause méridienne :

17,40 € coût brut moyen d'un enfant qui reste sur la pause méridienne. Décomposé ainsi :

- **Repas** : Coût moyen unitaire -> 3,70 € (maternelle 3,53 € - élémentaire 3,79 €)
- **Service associé** : 13,7
  - Coût moyen des ressources humaines : 13,05 € (encadrement, service, nettoyage)
  - Fluides / énergie : 21 cts
  - Produits d'entretien, fournitures diverses : 44 cts

Le Budget est de 6,1 millions à l'année (à mettre en face du budget de la commune de ~50 M€ => c'est un poste important). Les Recettes : moins de 2 millions d'euros. La pause méridienne coûte environ 4 millions d'euros net à la collectivité.

Un repas coûte en moyenne à la collectivité 11,80 €, ce qui est supporté par les impôts. (= 4 millions divisé nombre de repas servis sur l'année). Le coût du plateau a augmenté de 10-12 % entre l'année dernière et le nouveau marché dont 4,5% en 2023.

Le coût RH a augmenté le plus fortement : animateurs, agents qui servent le repas, agents qui nettoient. Entre autres en raison de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.

Les coûts cités ne prennent pas en compte le coût d'entretien du bâtiment.

2 900 repas servis cette année, 2700 l'an passé et 2 800 repas avant le covid (pour un nombre d'enfants scolarisé équivalent).

La tarification à Palaiseau va de 1,49 € à 8,23 € (+6% des tarifs). L'année passée entre 1,40 € et 7,76 € (+5.8% des tarifs).

Villebon est entre 1,35 et 8,17 € : ils ont le même prestataire mais pas les mêmes exigences (seulement 50 % de produits labélisés contre 80 % pour Palaiseau).

Orsay est entre 0,95 € et 9,51 € avec cinq composantes.

Il est difficile de comparer avec les autres villes car les exigences ne sont pas les mêmes et parfois la pause méridienne est moins chère mais l'étude est payante.

De plus certaines communes pratiquent une tarification par pallier ce qui n'est pas le cas de Palaiseau.

Les RPE précisent que pour Orsay et Villebon, le tarif max est appliquée pour un Quotient Familial de :

- 1650€ à Villebon
- 2300€ à Orsay en prime une bonification de 0,6 (**donc 1000€ d'écart**)

Versus un QF de 1310€ à Palaiseau. Donc à revenu égal pour ces 2 villes, les familles payent plus cher à Palaiseau.

Le Maire reconnaît un manque d'efficacité sur la façon de calculer le net fiscal car la mairie recalcule le revenu fiscal de référence alors qu'au final il y a peu de différence avec le calcul de la DGFIP. Pour l'année prochaine, il n'y aura plus de recalcul mais des vérifications avant qu'il n'y ait pas trop de différences. Cela permettrait de remettre en ligne le simulateur de Quotient Familial. La mairie a également partagé auprès des familles le mode de calcul des tarifs du périscolaire.

Depuis la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2023 : mention dans les fiches de paie du « net social » – à utiliser ? la Mairie n'est pas opposée à revoir sa façon de calculer.

Certaines familles ont fait le choix de moins inscrire leurs enfants à la cantine compte-tenu de l'augmentation des coûts. La Mairie n'en fait pas le constat pour le moment mais sera transparente si cela apparaît.

La cantine scolaire n'est pas une compétence obligatoire donc les mairies peuvent arrêter ce fonctionnement. Juridiquement, personne ne peut leur dire quelque chose si elles font ce choix.

La dotation de l'Etat ne donne aucun centime sur la cantine. La cantine est uniquement financée par l'impôt. La Ville prend en charge en moyenne plus de deux tiers du coût des charges de la pause méridienne.

**Bon à savoir :** Le 19 janvier 2021, lors d'une commission des menus les éléments ci-dessous nous ont été communiqués pour la ville de Palaiseau :

Cout de la pause méridienne	Repas : Quadrature <sup>(1)</sup>	+ Service associé <sup>(2)</sup>	= Cout Brut total Moyen de la PM
Maternelle	2,56 €	7,64	10,20 €
Elémentaire	2,78 €	7,42	10,20 €

<sup>(1)</sup> montant facturé par le prestataire Quadrature pour un repas

<sup>(2)</sup> Le service associé comprend : l'encadrement, ATSEM et animateurs périscolaire, le nettoyage, le personnel de restauration.

Nous nous étonnons de l'augmentation de 6,28€ des services associés en 2 ans, soit presque +100% d'augmentation (13,7€-7,42€). Nous n'observons pas d'augmentation aussi importante dans les autres villes.

Comparativement à d'autres villes par exemple la ville de saint cloud pour une prestation équivalente : « La Ville de Saint Cloud prend en charge une grande partie du coût des repas des élèves au restaurant scolaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, un repas à la cantine coûte entre 0,60 € et 6,95 € à un élève **alors que son coût total est en réalité de 10,60 €**. La Ville prend en charge la différence. »

D'après le maire, les augmentations de tarifications suivent l'inflation (un peu moins que l'inflation) en 2022 il avait été décidé de n'augmenter que le QF haut, en 2023 les QF hauts et bas ont augmentés.

La mairie assume le choix de maintenir les exigences de qualités car la baisse financière serait peu significative mais la perte en qualité bien réelle

Une feuille explicative ([cf. Annexe 1 page 12](#)) a été remise au RPE pour le calcul du QF et du tarif de la pause méridienne, nous espérons très prochainement que :

- cette information sera diffusée aux familles
- le simulateur mis en ligne
- le taux d'effort de la ville pour chaque QF mis en ligne
- Une répartition par différente « tranche ».

Les prêts toxiques souscrits il y a bien longtemps sont arrivés à échéance au niveau du toxique, il reste cinq ans sur des taux élevés de 4% (élevés pour l'époque mais du fait de l'augmentation des taux d'intérêts ça n'est pas pire que les taux auxquels la mairie emprunte aujourd'hui). Le prêt toxique coûtait 20 %.

### *11. Ramassage scolaire*

Certains arrêts ont été problématiques mais cela est réglé et il n'y a pas de changement de règles.

### *12. Fête des sports : du 17 au 24 juin 2024*

### *13. Cross des écoles : le 5 avril 2024*

### *14. Semaine olympique*

Du 2 au 6 avril 2024 : faire découvrir certaines activités – expliquer le passage de la flamme qui va passer à Palaiseau. Sur les centres de loisirs, il y aura des jeux inter-centres, pour les élémentaires et avec un groupe de GS. Passage de la flamme, épreuves, cérémonies d'ouverture et de clôture. 22 juillet : la flamme Olympique passera à Palaiseau

### *15. Nouveaux horaires des centres de loisirs*

Les RPE regrettent que le sujet « nouveaux horaires des centres de loisirs » aussi impactant et pénalisant pour les familles a été relégué à la fin de la réunion. L'horaire de sortie du CDL a été revu, il est désormais impossible de récupérer son enfant à partir de 16h30. La sortie n'est possible qu'à partir de 17h45.

Suite à des demandes de parents pour les activités extra-scolaires, il a été demandé un assouplissement de cette heure de fin de période : 17h10 en élémentaire et 17h15 en maternelle avec inscriptions sur l'année entière et avec des jours fixes.

Une réunion le 22 novembre a été planifiée avec les fédérations pour faire un bilan de ces « adaptations ».

Un point va être fait sur les gardes alternées. Les directeurs de centre permettent les sorties.

Un point sur ce sujet va être également fait lors de la réunion du 22 novembre.

Des RPE précisent que ces nouveaux horaires ont été présentés pour mettre en place de nouvelles activités mais il n'en est rien, il n'y a pas d'activités spécifiques à part des jeux dans la cours ou activités libres. Les parents estiment que les enfants en retirent aucun bénéfice.

Des RPE précisent qu'en terme d'organisation cela est très compliqué pour les familles, notamment pour les maternelles qui sont contraints d'attendre jusqu'à 17h45. Cela fait de longues journées pour les enfants de maternelle et aucune activité supplémentaire n'est proposé aux enfants. Les RPE comprennent qu'il y a des problématiques de recrutement mais ne comprennent pas cette mesure. De plus, d'autres alternatives auraient pu être envisagées.

La mairie précise qu'il n'y a pas d'activités complémentaires mais elle souhaitait qu'il ait des groupes moins important avec un animateur dédié à la porte entre 16h45 et 17h45. Cela permet d'avoir un animateur en plus avec les enfants. Le maire précise que c'est une demande très forte des animateurs suite au mouvement de grève.

Les RPE pensent que ce sont les parents et les enfants qui se sont adaptés aux nouvelles horaires du CDL. Certaines familles n'ont plus le choix que de laisser les enfants jusqu'à 17h45.

Les RPE précisent que comme il ne peuvent pas venir chercher les enfants avant, les parents laissent des enfants qui pourraient partir avant alors que cela pourrait soulager les animateurs.

**Bon à savoir :** Le 23 juin 2022, les RPE des écoles avait reçu un courrier de la mairie post décision unilatérale de changement d'horaires indiquant « *Nous avons donc étudié la fréquentation des accueils périscolaires et notamment le pourcentage d'enfants quittant les accueils périscolaires entre 16h30 et 18h00. Les résultats de cette étude ont montré que peu d'enfants (26 % des inscrits) quittaient les accueils les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 16h30 et 18h00* »

Nous nous étonnons que malgré les 26% d'enfants quittant le centre avant 17h45 cette décision a été prise.

Selon la mairie, les enfants qui partent avant 17h45 représentent seulement 5 % des enfants. Les RPE demandent la répartition maternelle et élémentaire. La mairie précise qu'il faut voir deux sujets :

- des maternelles par rapport aux élémentaires.
- le sujet du vendredi soir (comportement du reste de la semaine)

La mairie n'exclut pas des évolutions.

Un RPE demande si suite aux changement d'horaires les animateurs y ont gagné ?

La mairie estime qu'il est trop tôt pour faire un retour d'expérience globale sur la qualité de vie des animateurs car le système est mis en place depuis quelques semaine. Le Maire invite les parents à discuter avec le personnel périscolaire pour avoir leur ressenti sur la nouvelle

organisation pour savoir si cette demande a été porté par eux ou leurs représentants syndicaux.

### *16. Divers : Dernières questions prises par le Maire en fin de réunion*

1/Une RPE demande si la mise en place l'attestation sur l'honneur pour les absences de l'enfant a été étudié ? La Mairie l'étudie mais il faut chiffrer le coût et la prise en compte dans le budget 2024 car cela a un impact assez significatif sur les recettes de la ville pour la commune. Le maire craint l'impact sur le gaspillage alimentaire et les abus de déclaration.

2/La disponibilité des vacances scolaires : certains parents réservent de peur de ne pas avoir de moyen de garde et se désinscrivent au dernier moment, ce qui bloque des parents ayant besoin. Réponse de la Mairie : théoriquement, il y a une période d'inscriptions et toutes les familles sont censées pouvoir inscrire leurs enfants. Si la période est toujours ouverte et que les demandes explosent, les services sont informés et un nouveau centre est ouvert => il faut que les parents contactent la mairie à ce moment-là. Si la période est fermée, il y a une liste d'attente et les familles sont recontactées en fonction des désistements. Il y a de grosses pertes d'effectifs sur les vacances pour les familles qui s'inscrivent et ne viennent pas : une vigilance est mise en place.

3/Une RPE souhaite avoir en ligne la liste des activités prévues dans les centres (mercredi, vacances scolaires et après l'école). La mairie répond que cela est affiché devant l'école. La mairie demande aux directeurs de le mettre également en place et va réitérer la demande aux directeurs de CDL. A Tailhan, cela est mis en place sur la page web de l'école conjointement avec la directrice d'école. Le Maire préfère que cela soit mis en place sur le portail famille.

4/Une RPE pose pour la 3<sup>ème</sup> fois sa question sur l'installation du défibrillateur automatisé externe qui aurait dû avoir lieu au plus tard le 1er janvier 2020 dans les écoles. Elle souhaite une réponse écrite pour comprendre comment la Mairie interprète le texte de loi.

Le maire précise qu'une cartographie sera établie pour définir les défibrillateurs accessibles autour des écoles au public. Les couts sont importants. Cette année, la ville a un budget pour une dizaine de site qui vont pouvoir être équipée de défibrillateurs.

5/ Une RPE de maternelle demandent à ce que les animateurs dans les centres des vacances soient connus pour prévenir les enfants. Il est possible d'envoyer un trombinoscope en amont pour rassurer les enfants. La mairie peut essayer de le mettre en place un peu avant le jour J. Au sein de l'équipe figure un animateur référent et connu des enfants.

Autres questions : les questions qui n'ont pu être traitées lors de la réunion par manque de temps doivent être envoyées à Mme Pelade.

**La réunion s'est terminée à 22h**

**Les RPE AAPE des écoles Palaisiennes.**

o Annexe 1 : Le dispositif de tarification des activités du secteur enfance à Palaiseau

## Le dispositif de tarification des activités du secteur enfance à Palaiseau

### Le calcul du Quotient Familial (QF)

La formule de calcul du QF

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenus mensuels moyens}}{\text{Nombre de parts}}$$

Les revenus mensuels du foyer

$$= \frac{\text{(revenus - pensions versées - abattement accordé aux personnes âgées ou invalides)}}{12 \text{ mois}}$$

Avis d'impôt établi en 2023

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

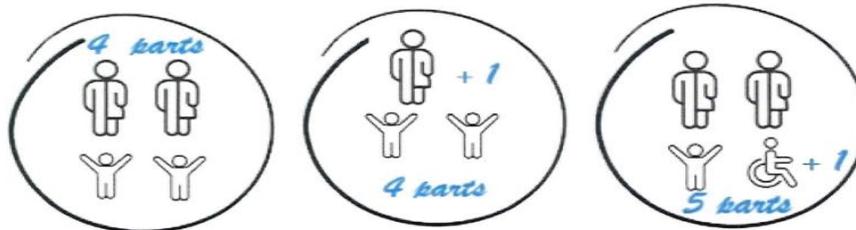
N°fiscal : Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : SIMULATION 1  
Déclarant 2 - Nom de naissance : SIMULATION 2

situation du foyer		cas particulier		enfants majeurs célibataires		enfants mariés		personnes recueillies handicapées	
M									
RÉSIDENTIE EXCLUSIVE				RÉSIDENTIE ALTERNÉE				NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés		enfants mineurs ou handicapés		dont enfants handicapés			
2								3,00	

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Détail des revenus</b>			
Salaires	26543	12325	
Total des salaires et assimilés	26543	12325	
Déduction 10% ou frais réels	- 2654	- 1232	
Pensions alimentaires perçues		3000	
Déduction 10% ou frais réels		- 300	
Salaires, pensions, rentes nets	23889	13793	37682
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>			
Revenus fonciers nets			4131
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			181
Revenu brut global			41994
CSG déductible			- 269
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL</b>			
Pensions alimentaires		500	- 500
Revenu imposable			41225
		Montant déclaré 500	Montant retenu 500

Le calcul du nombre de parts



### Le tarif individualisé

La formule de calcul du prix

$$\text{Tarif}_{\text{prestation}} = \left[ (QF_{\text{famille}} - QF_{\text{Min}}) \times \left( \frac{T_{\text{Max}} - T_{\text{Min}}}{QF_{\text{Max}} - QF_{\text{Min}}} \right) \right] + T_{\text{Min}}$$

Tarif MIN : 1,40€ pour la pause méridienne  
Tarif MAX : 8,23€ pour la pause méridienne

Illustration graphique

